

Santé Ontario, RTDV et les 14 RLISS
Réunion du conseil d'administration (par téléconférence)

Date : 4 février 2021

Procès-verbal

Administrateurs présents : Bill Hatanaka (président), Elyse Allan (vice-présidente), Jay Aspin, Andrea Barrack, Jean-Robert Bernier (et à titre de conseiller pour les conseils d'administration des 14 RLISS), Garry Foster, Shelly Jamieson, Jackie Moss, Paul Tsaparis, Anju Virmani

Administrateurs absents : Alex Barron, Adalsteinn Brown

Santé Ontario : Matthew Anderson (président-directeur général), Anne Corbett (avocate générale et directrice générale, services juridiques, protection de la vie privée et gestion des risques), Christine Gan (évaluatrice du conseil d'administration), Steven Johansen (coordonnateur du conseil d'administration), Ashley Potts (bureau du président du conseil d'administration), Phuong Truong (évaluateur du conseil d'administration), Louise Verity (conseillère stratégique, bureau du président-directeur général), Stephanie Lockert (directrice intérimaire, Planification générale – pour le point 8), Elham Roushani (directeur général des finances – pour le point 9), April Gamache (directrice générale des ressources humaines – pour le point 10), Angela Tibando (directrice générale par intérim, Excellence numérique en santé – pour le point 11), Donna Kline (directrice générale des communications et de la participation – pour le point 12)

Invités : S.O.

Point	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/prochaines étapes
1.	Mot de bienvenue du président	Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.		
1.1	Ouverture de la séance	La séance est déclarée ouverte à 12 h 40.		

Point	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/pr ochaines étapes
1.2	Reconnaissance du quorum	Le quorum est atteint pour Santé Ontario, RTDV et les 14 RLISS, et la réunion est formellement constituée.		
1.3	Déclarations de conflits d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.		
1.4	Approbation de l'ordre du jour	Le conseil examine l'ordre du jour tel que présenté.	Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.	
1.5	Hommage – M. Hatanaka	Le président dédie la réunion aux travailleurs des soins à domicile.		
1.6	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 9 décembre 2020	Les membres passent en revue le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020 du conseil.	Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020 du conseil est approuvé.	
1.7	Examen des mesures de suivi	M. Anderson passe en revue les mesures de suivi.		
2.	Mise à jour sur la COVID-19	M. Anderson présente aux membres les sections du rapport du président-directeur général qui se rapportent à la COVID-19, rapport qui fait suite aux documents à lire préalablement. Les membres posent des questions à M. Anderson et discutent avec lui des défis en lien avec le relâchement futur des mesures de santé publique, des problèmes liés à l'approvisionnement en vaccins, de la stratégie de distribution des vaccins, des techniques d'écouvillonnage en lien avec le dépistage, du dépistage rapide et du rendement du réseau de laboratoires jusqu'à maintenant.		
4.	Rapport du chef de la direction	M. Anderson présente aux membres le rapport du chef de la direction, qui fait suite aux documents à lire préalablement. M. Anderson met en lumière les changements à venir concernant certains employés des RLISS qui se joindront à Santé Ontario,		

Point	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/pr ochaines étapes
		ainsi que des changements et transferts organisationnels. On discute également de la situation actuelle de la haute direction et des ressources humaines. Une période de questions et réponses détaillées s'ensuit.		
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
		Le conseil revient en séance ouverte.		
8.	Rapport du Comité de la gouvernance et des nominations (CGN)	La présidente du Comité fait rapport sur la réunion du 3 février du CGN, notamment sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Résolutions en bloc - séance ouverte : <ul style="list-style-type: none"> • Matrice des rôles et responsabilités 		
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
		Le conseil revient en séance ouverte.		
9.	Rapport du Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques (CFVGR)	Le président du Comité fait rapport sur la réunion du 3 février du CFVGR, notamment sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Révocation du statut d'organisme de bienfaisance de RTDV • RTDV - Approbation pour la distribution de dons caritatifs • Approbation d'approvisionnements : <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement de RTDV - fournitures médicales générales • Approvisionnement pour des équipements et fournitures médicaux pour les CSS (approbation du CT requise) 		

Point	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/pr ochaines étapes
		<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement pour des services mobiles de dépistage de la COVID-19 (approbation du CT requise) • Entente de service pour l'offre de services à domicile pour le Programme de dépistage du cancer • Acquisitions technologiques nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor d'ici à mars 2021 (approbation du CT requise) • Charte de l'audit interne de SO • Résolutions en bloc : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de vérification de RTDV par E&Y • Prolongation du bail du RLISS du Sud-Ouest - bureau de Stratford • Prolongation du bail du RLISS du Nord-Ouest – bureaux de Thunder Bay <p>De plus, les décisions ci-dessous ont été recommandées par le CFVGR aux conseils d'administration.</p>		

Décisions (recommandées par le CFVGR)

Révocation du statut d'organisme de bienfaisance de RTDV

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario et le conseil d'administration de RTDV approuvent la résolution suivante :

ATTENDU QUE dans le cadre du plan du gouvernement de l'Ontario visant à mettre en œuvre un nouveau modèle de prestation de soins de santé intégrés en Ontario, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la « Loi ») en vertu de laquelle un seul organisme provincial - Santé Ontario - assumera la responsabilité centralisée de la plupart des fonctions d'au moins 20 organismes de santé, y compris le Réseau Trillium pour le don de vie (la « personne morale »);

ET ATTENDU QUE l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations de la personne morale et tous les documents se rapportant à celle-ci, ainsi que tous les employés de la personne morale et les documents, droits et obligations connexes doivent être transférés à Santé Ontario au plus tard le 1^{er} avril 2021, conformément à un arrêté de transfert devant être délivré en vertu de la Partie V de la Loi;

ET ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario procédera également par décret à la dissolution de la personne morale au plus tard le 1^{er} avril 2021;

ET ATTENDU QU'il est opportun et dans l'intérêt supérieur de la personne morale de révoquer de façon volontaire son statut d'organisme de bienfaisance;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. La présentation d'une demande à l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de révoquer de façon volontaire le statut d'organisme de bienfaisance de la personne morale soit autorisée;
2. Si la personne morale est dissoute avant d'avoir achevé les dépôts ou rapports requis, en plus du pouvoir de la personne morale en vertu du paragraphe 43(5) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le président du conseil d'administration et le directeur général de Santé Ontario ont le plein pouvoir de traiter toutes les questions en lien avec l'ARC pour le compte de la personne morale à la suite de sa dissolution, y compris toutes les communications avec l'ARC et tous les dépôts faits par la personne morale (y compris tous les formulaires T3010 et T2046 Déclaration de l'impôt de la partie V);
3. Les administrateurs et dirigeants de Santé Ontario sont autorisés, pour le compte et au nom de la personne morale, à approuver les états financiers définitifs de la personne morale, et disposent de tous les pouvoirs résiduels pouvant être nécessaires pour régler toutes questions en suspens découlant de la révocation du statut d'organisme de bienfaisance et pour donner effet à ce qui précède.

RTDV - Approbation pour la distribution de dons caritatifs

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de RTDV approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de RTDV approuve l'attribution des dons caritatifs de RTDV (50 % chacun) :

- à l'Institute for Clinical Evaluative Sciences (IC/ES) pour lui permettre d'entreprendre des projets visant à permettre l'amélioration de la qualité, à favoriser la gestion du rendement et à stimuler l'augmentation du nombre de DTO et d'inscriptions de donneurs en Ontario;
- au Programme de recherche en don et transplantation du Canada (PRDTC), montant qui sera conservé en fiducie par la Fondation canadienne du foie (FCF) pour le compte du PRDTC afin d'administrer des concours de subventions en appui à la recherche dans les domaines du DTO et de l'inscription des donneurs en Ontario.

Approvisionnement de RTDV - fournitures médicales générales

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de RTDV approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de RTDV approuve que RTDV aille de l'avant avec un marché non concurrentiel pour certains contrats de fournitures médicales par l'entremise de Mohawk MedBuy Corporation (MMC) à titre d'exemption à la directive en matière d'approvisionnement.

ET

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario approuve que Santé Ontario, au moyen d'une exemption à la directive en matière d'approvisionnement en lien avec les marchés non concurrentiels, devienne un membre de catégorie C de Mohawk MedBuy Corporation (MMC) et client de Plexxus, dans l'attente de l'examen juridique des contrats par Santé Ontario.

Approvisionnement pour des équipements et fournitures médicaux pour les CSS (approbation du CT requise)

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario et les conseils d'administration des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) approuvent la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario et les conseils d'administration des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) approuvent :

Que Santé Ontario aille de l'avant, au nom des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), avec un marché concurrentiel ouvert pour l'acquisition d'équipements et fournitures médicaux destinés aux soins à domicile et en milieu communautaire avec des dépenses prévues de 764 000 000 \$ incluant la TVH. La direction est tenue de présenter au conseil d'administration de Santé Ontario un plan visant à transférer le rôle joué par Santé Ontario dans ce marché aux RLISS avec l'intention expresse qu'un tel rôle soit transféré aux RLISS.

ET

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, les conseils d'administration des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) approuvent la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Les conseils d'administration des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) approuvent :

Une exemption à la directive en matière d'approvisionnement de la fonction publique de l'Ontario (FPO) pour les marchés non concurrentiels de 153 000 000 \$ incluant la TVH des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) pour le maintien continu des contrats pour l'acquisition d'EFM conclus avec les fournisseurs actuels durant une période maximale de 24 mois, afin de permettre la réalisation d'une stratégie provinciale clé en main qui s'harmonise avec MPSC et qui représente les dépenses des contrats avec le milieu hospitalier.

Approvisionnement pour des services mobiles de dépistage de la COVID-19 (approbation du CT requise)

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario approuve un marché concurrentiel avec plafond maximal de 68 545 800 \$ incluant la TVH pour continuer à fournir des services mobiles de dépistage afin de contribuer à stabiliser le système de soins de santé de l'Ontario pour le reste de 2021, advenant qu'un plein volume de dépistage soit nécessaire.

Entente de service pour l'offre de services à domicile pour le Programme de dépistage du cancer

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la recommandation stratégique visant à ce que Santé Ontario conclue une entente de service avec Docu-Link International Inc. pour l'offre de services à domicile en appui au programme de correspondance pour le dépistage du cancer en Ontario pendant deux (2) ans plus trois (3) prolongations facultatives d'un (1) an.

- Valeur totale estimée du contrat : 6 936 074 \$ incluant la TVH

Approvisionnements technologiques nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor d'ici à mars 2021 (approbation du CT requise)

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario autorise la direction de Santé Ontario à aller de l'avant et à demander au Conseil du Trésor d'approuver 5 acquisitions évaluées à 2,0 millions de dollars et plus, conformément à la directive en matière d'approvisionnement de la FPO, pour des technologies nécessaires pour que Santé Ontario puisse s'acquitter de son mandat d'exploiter certains systèmes cliniques. L'enveloppe de financement totale pour une période de cinq ans (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026) ne doit pas excéder 126,5 millions de dollars incluant la TVH, et la durée des contrats conclus avec les fournisseurs ne doit pas excéder cinq ans.

Charte de l'audit interne de SO

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la charte de l'audit interne telle que présentée.

Plan de vérification de RTDV par E&Y

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de RTDV approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration de RTDV approuve le plan de vérification présenté aujourd'hui par Ernst & Young LLP, pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021.

Prolongation du bail du RLISS du Sud-Ouest - bureau de Stratford

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration du RLISS du Sud-Ouest approuve le prolongement d'un bail négocié par Infrastructure Ontario pour les locaux situés au 65, avenue Lorne Est à Stratford (Ontario) pour une période de deux ans, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, pour un montant annuel estimé à environ 163 265 \$, sous réserve de l'obtention par le RLISS de l'autorisation du Secrétariat du Conseil du Trésor comme l'exige l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

Prolongation du bail du RLISS du Nord-Ouest – bureaux de Thunder Bay

Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest approuve la résolution suivante :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le conseil d'administration du RLISS du Nord-Ouest approuve la prolongation de baux négociés par Infrastructure Ontario pour les locaux situés au 975, chemin Alloy et au 961, chemin Alloy à Thunder Bay (Ontario) pour une période d'un an, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, pour un montant annuel estimé à 232 488 \$ et 509 070 \$ respectivement. Cette résolution est sous réserve de l'obtention par le RLISS de l'autorisation du Secrétariat du Conseil du Trésor comme l'exige l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

Point	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/prochaines étapes
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
		Le conseil revient en séance ouverte.		
10.	Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)	<p>La présidente du Comité fait rapport sur la réunion du 3 février du CRHR, notamment sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique de Santé Ontario concernant l'équité, l'inclusion, la diversité et l'anti-racisme 	<p>Politique de Santé Ontario concernant l'équité, l'inclusion, la diversité et l'anti-racisme</p> <p>Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la résolution suivante :</p> <p>QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :</p> <p>Le conseil d'administration de Santé Ontario approuve la politique de Santé Ontario concernant l'équité, l'inclusion, la diversité et l'anti-racisme telle que présentée.</p>	
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
		Le conseil revient en séance ouverte.		
11.	Rapport du Comité de l'innovation et du renouvellement (CIR)	La présidente du Comité fait rapport sur la réunion du 4 février du CIR et indique qu'il n'y avait aucun point à l'ordre du jour public.		

Poi nt	Sujet	Principaux points de discussion	Décision	Mesure à prendre/pr ochaines étapes
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
		Le conseil revient en séance ouverte.		
12.	Rapport du Comité sur la qualité et la participation (CQP)	La présidente du Comité fait rapport sur la réunion du 4 février du CQP, notamment sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Ébauche du plan d'affaires du Centre d'excellence pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances Cadre de participation des intervenants 		
		Le conseil passe en séance à huis clos pour discuter de sujets qui font ou pourraient faire l'objet d'exemptions en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> .		
	Fin de la réunion	La séance est levée à 16 h 20.	Sur proposition dûment présentée, appuyée et adoptée à l'unanimité, la séance est levée.	



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Anne Corbett, secrétaire générale